NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

COMMUNE DE LA FERTE-BERNARD

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Budget primitif et au Compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond donc à cette obligation faite à notre collectivité, consultable en ligne sur le site internet de la commune.

Cette note présente donc les principales informations des Comptes administratifs 2023 de la Ville et de l'Assainissement.

I. Compte administratif 2023 - BUDGET VILLE

A. <u>La section de fonctionnement :</u>

Elle retrace l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services municipaux.

Pour l'année 2023 : Les dépenses sont arrêtées à 11 458 165,94 €.

Les recettes sont arrêtées à 13 318 014,87 €.

faisant ressortir ainsi un résultat excédentaire de + 1 859 848,93 €.

Les dépenses comme les recettes sont réparties en chapitres budgétaires :

Dépenses	D011 - Charges à caractère général	3 086 937 €	27 % des Dépenses de Fonctionnement		
	D012 - Charges de personnel	5 955 784 €	52 % des Dépenses de Fonctionnement		
	D014 - Atténuations de produits	119 962 €	1 % des Dépenses de Fonctionnement		
	D042 - Amortissements et cessions	839 581 €	7 % des Dépenses de Fonctionnement		
	D065 - Subventions et participations	1 154 253 €	10 % des Dépenses de Fonctionnement		
	D066 - Intérêts de la dette	256 632 €	2 % des Dépenses de Fonctionnement		
	D067 - Charges exceptionnelles	42 498 €	<1 % des Dépenses de Fonctionnement		
	D068 - Dotations et provisions	2 519 €	<1% des Dépenses de Fonctionnement		
Recettes	R002 – Résultat de fonctionnement reporté	200 000 €	< 2 % des Recettes de Fonctionnement		
	R013 - Remboursement charges de personnel	152 577 €	< 2 % des Recettes de Fonctionnement		
	R042 - Travaux en régie et cessions	236 175 €	< 2 % des Recettes de Fonctionnement		
	R070 - Produits communaux	947 252 €	7 % des Recettes de Fonctionnement		
	R073 - Impôts et taxes	2 924 599 €	22 % des Recettes de Fonctionnement		
	R0731 – Fiscalité locale	5 752 426 €	43 % des Recettes de Fonctionnement		
	R074 - Dotations et subventions	2 581 097 €	19 % des Recettes de Fonctionnement		
	R075 - Produits locations et participations	253 162 €	< 2 % des Recettes de Fonctionnement		
	R076 - Produits financiers	203 033 €	< 2 % des Recettes de Fonctionnement		
	R077 – Produits exceptionnels	67 167 €	< 1 % des Recettes de Fonctionnement		
	R078 – Reprises sur provisions	527 €	< 1 % des Recettes de Fonctionnement		

B. <u>La section d'investissement</u>:

Elle retrace l'ensemble des dépenses et des recettes qui traduisent un accroissement du patrimoine communal. Pour l'année 2023 : Les dépenses sont arrêtées à 4 757 724,76 €.

Les recettes sont arrêtées à 4 182 647,21 €.

faisant ressortir ainsi un résultat déficitaire de - 575 077,55 €.

Il convient de préciser que les restes à réaliser en dépenses au 31/12/2023 s'élèvent à - 776 105 € et les restes à réaliser en recettes au 31/12/2023 s'élèvent à + 389 431 €.

Les dépenses comme les recettes sont réparties en chapitres budgétaires :

Dépenses	D001 - Déficit 2021 reporté	974 701 €	% des Dépenses d'Investissement
	D040 - Travaux en régie et cessions	236 175 €	< % des Dépenses d'Investissement
	D041- Opérations patrimoniales	23 904 €	< % des Dépenses d'Investissement
	D16 - Remboursement de la dette (K)	1 231 943 €	% des Dépenses d'Investissement
	D16 – Dépôt et cautionnement	281 €	< % des Dépenses d'Investissement
	D20/204/21/23/26 - Opérations d'équipements		
	- Notre Dame des Marais		
	- Ecoles	2 290 639 €	% des Dépenses d'Investissement
	- Document unique		
	D27 – Autres immobilisations financières	82€	< % des Dépenses d'Investissement

R040 - Amortissements et cessions	839 581 €	% des Recettes d'Investissement
R041 – Opérations patrimoniales	23 904 €	<% des Recettes d'Investissement
R10 - FCTVA, Taxe Aménagement et	2 289 875 €	% des Recettes d'Investissement
Excédent 2022 capitalisé	2 207 073 0	
R13 - Subventions d'Investissement	1 028 925 €	% des Recettes d'Investissement
R16 - Emprunt	0€	0 % des Recettes d'Investissement
R16 – Dépôts et cautionnement	361 €	< % des Recettes d'Investissement

C. L'équilibre global du Compte administratif et des restes à réaliser :

Les résultats définitifs des 2 sections Fonctionnement et Investissement, auxquels se rajoutent les restes à réaliser en dépenses comme en recettes pour 2023 font ressortir un résultat définitif de + 898 097,38 €.

D. Zoom sur certains postes clés du Compte administratif

1. Section de fonctionnement

- a) Dépenses:
- Les charges de personnel (Titulaires et Non Titulaires) représentent 52 % de la section. Notons un effectif Equivalent Temps Plein de 135 agents.
- Les fournitures de petit équipement, l'eau, le gaz, l'électricité, les carburants et le combustible représentent près de 1 758 935 € soit 15,35 % de la section.
- Les intérêts de la dette communale représentent 256 632 € soit 2,2 % de la section.

b) Recettes:

- La fiscalité locale s'élève à 5 752 426 € soit 43 % de la section dont 5 257 557 € provenant des taxes foncières et habitation ; 250 456 € provenant de la taxe sur l'électricité ; 244 412 € provenant de la taxe additionnelle aux droits de mutation notamment.; les impôts et taxes s'élèvent à 2 924 599 € soit % de la section ; 2 235 772 € provenant de l'attribution de compensation versée par la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise dans le cadre des transferts de compétences et 688 827 € provenant du Fonds National de Garantie des Ressources.
- Les dotations reçues notamment de l'Etat s'élèvent à 2 581 097 € provenant de :
 - Dotation forfaitaire : 687 084 €.
 - DSR 1^{ère} fraction : 533 983 €.
 - DCRTP : 351 543 €.
 - Etat compensation exo TF: 683 090 €.

2. Section d'investissement

- a) Dépenses:
- Le remboursement de la dette en K pour 2023 s'est élevé à 1 231 943 €
- La poursuite des travaux sur l'église Notre Dame des Marais a généré sur 2023, 996 777 € de factures réglées.

- La sonorisation de la salle Athéna, 119 701 €...

b) Recettes:

- En 2023, la commune n'a pas contracté d'emprunt ; la dette au 1^{er} janvier 2024 s'élève à 7 149 660 € (hors fonds de soutien).
- L'excédent de fonctionnement 2022 capitalisé dans les comptes 2023 s'élève à 1 806 703,25 €, ce qui marque l'effort particulier réalisé pour contenir les dépenses de fonctionnement.

II. Compte administratif 2023 - BUDGET ASSAINISSEMENT

A. <u>La section de fonctionnement :</u>

Pour l'année 2023 : Les dépenses (DF) sont arrêtées à 213 193,52 €.

Les recettes (RF) sont arrêtées à 459 590,63 €.

faisant ressortir ainsi un résultat excédentaire de + 246 397,11 €.

Notons que - les intérêts de la dette (DF) s'élèvent à 43 786 €,

- la redevance communale (RF) s'élève à 440 547 €.

B. La section d'investissement :

Pour l'année 2023 : Les dépenses (DI) sont arrêtées à 188 094,58 €.

Les dépenses (RI) sont arrêtées à 1 710 383,79 €.

faisant ressortir ainsi un résultat excédentaire de + 1 522 289,21 €.

Notons que - le remboursement du K de la dette (DI) s'élève à 144 399 €,

- les amortissements (RI) s'élèvent à 153 640 €,
- Aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2023.